



CIRCUIT LE COTEAU 42

POCKETS BIKES

SAMEDI 28 DIMANCHE 29 mars 2009

RÈGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1 DEFINITION :

L'Association Motocycliste de la Région Panissière intègre à la manifestation une épreuve réservée aux POCKETS BIKES. Cette épreuve se déroulera conformément au Code sportif de la FFM ainsi qu'aux prescriptions du présent règlement particulier.

ARTICLE 2 CIRCUIT

Le circuit est situé 48 quai Général Leclerc à le Coteau 42120

La longueur du circuit est de 1076 mètres largeur 7mètres.

ARTICLE 3 CATEGORIE ADMISE

POCKETS BIKES

ARTICLE 4 PILOTES

Agés au minimum de 10 ans titulaires d'une licence nationale délivrée par la FFM ou d'une licence une manifestation.

Titulaires du permis ou CASM

ARTICLE 5 ENGAGEMENTS

Ils devront parvenir à l'AMRP 21 jours avant la date de la manifestation accompagnés du droit d'engagement fixé à 60 euros.

Les engagements sont enregistrés dans l'ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles

ARTICLE 6 CHRONOMETRAGE TRANSPONDEURS

Le chronométrage se fera par système transpondeurs. Une caution de 200 euros sera demandée et rendue après la course lors de la restitution dudit transpondeur en bon état.

ARTICLE 7 VERIFICATIONS - BRIEFING

Vérifications Administratives et techniques le samedi 28 à partir de 15h00 jusqu'à 19h00.

Les pilotes devront présenter :

Leur confirmation d'engagement

Leur licence en cours de validité

Leur permis ou CASM

Un certificat médical d'aptitude au sport motocycliste de moins d'un an pour les licences une manifestation

Briefing obligatoire prévu samedi 28 et dimanche 29.

ARTICLE 9 ESSAIS

Deux séances d'essais de 10 minutes sont prévues

ARTICLE 10 HORAIRES

Voir fiche jointe

ARTICLE 11 DEPART - COURSE

La grille de départ sera déterminée en fonction des essais

ARTICLE 12 CLASSEMENT - RESULTATS - RECOMPENSES

Pour être classé tout pilote devra avoir accompli au minimum 75% de la distance effectuée par le vainqueur et avoir franchi la ligne d'arrivée après le passage de celui-ci. L'affichage des résultats se fera sur le panneau officiel

Une remise des prix est prévue à 18h35 sur place. Des Coupes seront attribuées aux 3 premiers.

ARTICLE 13 RECLAMATIONS

Conformément au code sportif national

ARTICLE 14 OFFICIELS

Directeur de Course Jean-Pierre PLANCHE

Commissaires sportifs Simon ANDREY Claude ASTAIX et Philippe MOULIN

Commissaire Technique Jean-Marc DUMORD

Commissaires de piste de la Ligue du Lyonnais

ARTICLE 15 ASSURANCE

Cette épreuve est assurée conformément aux prescriptions en vigueur auprès du Cabinet ASSURANCE MOTO VERTE

ARTICLE 16 APPLICATION DU REGLEMENT

Tous les cas non prévus au présent règlement particulier seront tranchés par le jury de l'épreuve conformément aux dispositions du règlement national de la FFM.

VISA DU CLUB

VISA DE LA LIGUE DU LYONNAIS

VISA DE LA FFM